

en direct



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
BOUCHES DU RHÔNE

DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

La Chambre d'Agriculture 13 communique

La Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône se mobilise sur des sujets aussi divers que la gestion des films plastiques agricoles usagés, l'accès aux démarches qualité pour mieux vendre, l'accueil des entreprises du monde du cheval. Notre compagnie propose des accompagnements et des interlocuteurs aux professionnels qui sont

en questionnement sur ces thèmes. Aujourd'hui, cela prend la forme concrète de la réalisation de trois dépliants qui ont vocation à être largement diffusés dans notre département.

Vous allez bientôt en être destinataire par la poste ou vous les découvrirez dans votre mairie.

La collecte des Plastiques Agricoles Usagés

Puisqu'il n'est plus question aujourd'hui de laisser les agriculteurs se débrouiller seuls face à des stocks croissants de déchets de toutes sortes et en particulier les plastiques agricoles qui bien souvent finissent par une crémation illégale et susceptible de verbalisation, la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône s'est mobilisée et a développé des partenariats avec différentes structures, coopératives de distribution, collectives, etc.

Ces partenariats ont permis la mise en place d'une solution vous permettant de respecter la réglementation tout en participant à la protection de l'environnement. Elle consiste en la mise en œuvre d'une filière de récupération et de valorisation des plastiques en polyéthylène que vous utilisez dans votre secteur d'activité.

Le dépliant qu'on vous présente aujourd'hui et dont vous serez bientôt destinataire, décrit les modalités de reprise gratuite de ces déchets dans 17 points d'apport répartis dans tout le département. Attention, ils ont chacun leurs spécificités en terme de conditions de dépôts, de période et d'horaire d'ouverture. Nous vous conseillons de prendre contact préalablement en appelant aux numéros indiqués ou en contactant Rémy Mouton à la Chambre d'Agriculture (04 42 23 86 63).

La pérennité de ce service gratuit dépendra de vous : il vous faut respecter le cahier des charges très simple décrit dans le dépliant et surtout vous engager à déposer l'ensemble de vos plastiques usagés, qu'il soit « propres » (bâches de serre) ou « sales » (paillages). L'entreprise de recyclage s'engage sur la gratuité aussi longtemps que le tonnage de plastiques « sales » récupéré restera égal au tonnage de plastiques « propres ». L'enjeu est là et il est de votre responsabilité.

Une exploitation agricole doit aujourd'hui s'assurer de l'élimina-

Collecte gratuite des plastiques agricoles usagés en polyéthylène

Au printemps et à l'automne (2 jours par semaine) ou toute l'année, **17 points d'apport** sont à votre disposition dans les Bouches-du-Rhône.

que vous allez bientôt recevoir décrit les services que vous pourrez solliciter. Que vous envisagiez ce virage vers une démarche qualité pour des raisons économiques (cahier des charges ou normes que vous imposez vos clients) ou pour une recherche de reconnaissance (volonté et satisfaction d'un travail bien fait, responsabilité écologique), ou tout simplement que vous recherchiez à vous mettre en conformité avec la réglementation pour éviter d'être pénalisé, le pôle qualité de la Chambre d'Agriculture est en mesure de répondre à vos interrogations. N'hésitez pas à le contacter (Emmanuelle Geil au 04 42 23 86 59 ou 52)

Les activités équestres rejoignent le monde agricole

C'est un fait depuis la loi du 23 février 2005. Mais toutes les activités équestres ne sont pas concernées et certaines entreprises étaient en attente de conseils et d'accompagnement. La page en direct de décembre 2006 a été réservée à ce sujet et la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône continue à se mobiliser pour cette nouvelle filière. L'édition d'un dépliant d'information spécifique est la réponse à un certain déficit d'informations. Au delà des réponses qu'il permet d'apporter, deux conseillers de la CA13 sont à votre disposition plus spécifiquement pour répondre à vos questions (Sébastien Attias pour l'élevage et le sanitaire (04 42 23 86 35) et Matthieu Mounicq pour les centres équestres (04 42 23 86 70).

Les activités équestres

Elles font partie du monde agricole, la Chambre d'Agriculture et son Centre de Formation des Agriculteurs pour la promotion et l'accompagnement des entreprises.

tion de ses déchets. Pour l'agriculteur, cet acte citoyen est de plus en plus synonyme de passage obligé pour l'accès à certains cahiers des charges de qualité et de commercialisation.

L'accompagnement aux démarches de qualité

Le département des Bouches du Rhône est le territoire le plus labellisé en terme de signes de qualité. Cet affichage traduit l'engagement des producteurs du département vers ces démarches qui garantissent à la fois un savoir-faire et une technicité mais offrent aussi des opportunités économiques à travers un meilleur positionnement sur les marchés. Si l'on rajoute à ce paysage des obligations réglementaires qui se font de plus en plus complexes et difficiles à respecter, on comprend tout l'enjeu qu'un accompagnement compétent et professionnel pour rejoindre ces démarches peut apporter aux agriculteurs.

La Chambre d'Agriculture en partenariat avec différentes structures du département se propose d'animer un « pool » d'experts aux compétences reconnues pour répondre à vos interrogations en la matière. La plaquette d'information

Dans le secteur de l'agriculture, il n'est pas toujours facile de prendre le temps de la recherche de l'information et de l'accompagnement. Différentes publications ou différentes structures y participent. Votre Chambre d'Agriculture contribue à cet effort pour rompre votre isolement et répondre à vos préoccupations d'actualité.

Faciliter l'accès aux services de la Chambre d'Agriculture et diffuser l'information afin qu'aucun exploitant agricole du département n'hésite à en franchir la porte pour en solliciter les compétences, voilà un des objectifs des trois nouvelles plaquettes récemment éditées par notre Compagnie.

Utilisateurs de plastiques agricoles, producteurs motivés pour rejoindre un cahier des charges qualité, professionnels des activités équestres, vous êtes susceptibles de recevoir ces dépliants dans un prochain courrier. Ne les jetez pas, vous ou un voisin aurez peut-être bientôt besoin des informations qui s'y trouvent. Prenez la peine de les consulter.

Parce qu'il n'est pas toujours facile de se mettre en conformité avec une réglementation qui change en permanence, parce qu'il n'est pas toujours aisé de comprendre les demandes de nos clients en matière de qualité, parce qu'on peut parfois se sentir désorienté, les conseillers de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône restent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner.

André BOULARD
Président
de la Chambre d'Agriculture
des Bouches du Rhône